Mairie de Malijai



ARRETE MUNICIPAL N°2024/113

OBJET: Autorisation d'occupation du domaine public et interdiction de circuler et de stationner Parking Foyer culturel

Le Maire de la Commune de MALIJAI

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande de l'association Les Chardons d'argent en date du 13 Mai 2024, pour la réalisation repas grillade sur le parking du Foyer Culturel.

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité sur la voie publique,

ARRÊTÉ:

<u>Article 1^{er}:</u> Pour la réalisation du repas grillade réalisé par l'association les chardons d'argent la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits :

PARKING Du Foyer Culturel

Du Mardi 04 Juin 17 Heures au Mercredi 05 Juin 18 Heures

<u>Article 2 :</u> L'association les chardons d'argent est autorisée à occuper le domaine public. La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable

<u>Article 3 :</u> Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera relevée par procès-verbal, le stationnement sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une procédure d'enlèvement en fourrière (art. R 417-10 du Code de la Route).

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur :

- Sur le site internet de la commune de MALIJAI
- Sur le panneau d'affichage dans l'entrée de la mairie de MALIJAI.

<u>Article 5</u>: Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<u>Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le directeur des Services Techniques communaux, Monsieur L'agent de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une copie du présent arrêté sera remise à l'association pour affichage et présentation le temps de la manifestation.</u>

Fait à Malijai Le 15/05/2024

Par délégation du Maire

Le LE Adjoint

Mairie de Malijai

Alpes de Haute Provence



DECLARATION D'UNE MANIFESTATION SUR LE DOMAINE PUBLIQUE

A déposer en Mairie (auprès de Laure) 3 mois avant la date de votre manifestation

	INFORMATIONS CONCERNANT L'ORGANISATEUR
-	Dénomination (si l'organisateur est une personne morale) : Aes Gandons dangent.
_	Siège: Marie de MALIJAI Représentant légal: MR Thatippe NAY (Feaident)
_	Représentant légal: MR Philippe NAY (Fes. deut)
	The presentant regarding the presentant regard
	Déclarant:
-	Nom et prénom: Tout AND Domie
_	Adresse: 3 - A emin du Teoquien : Numéros de téléphone (fixe et portable): 07 61 47 - 14 88
-	Numéros de téléphone (fixe et portable): 04-61-47-14-88
_	Courriel: Collanddaniel Q, St. fr
	INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A LA MANIFESTATION
-	Objet de l'évènement: Reas grillades au faiges
-	Utilisation du domaine public : OUI - NON Lieu : Tankung du faite :
	(2 faces de Jan Ema Osi (uees)
-	Animation: Concert Carnaval Feu d'artifice Loto Brocante/vide-greniers Fête votive Fête de la musique Autre: Repart
	Fête votive Fête de la musique Autre: Repas -
	Tete volive Tete de la masique D'Adrie. 1/2/2015
_	Date: Merchadi 5 juin 2024
-	Date: Tenchedi 5 Juin 2024 a. Horaires d'occupation : de 2 à 18 #
-	Horaires d'occupation : de
-	Service d'ordre privé : OUI - NON Si oui, nombre d'agents :
	Circulation and Life Alone Circulation and Cir
-	Signaleurs pour le public : OUI - NON Si oui, nombre :
_	Itinéraire prévu du défilé, ou brocante (indiquer précisément chaque rue empruntée) :
	Salle des Chardons d'argent.
-	Nombre maximal de spectateurs attendus :
	Fournir Affiche de la Manifestation nour publication site internet Faschook Journaux et Danneaux
	Fournir Affiche de la Manifestation pour publication site internet Facebook, Journaux et Panneaux affichages Nombres d'impression affiche : Affiche A4 Flyers
	A5 Affiche A3 Autres
-	Matériel Demandé :
	⊗ Chaises: ⊘ ⊗ Tables: ⊗ Barrières: ⊝ Barnums:
	OScène:etm² OBranchement Electrique, puissance: ⊗ Autre: ✓ panneau
	 ⊗ Chaises :
-	Mise en place d'installations (scènes, manèges, etc):
-	Joindre un plan de l'occupation du domaine public ou du trajet emprunté : Matième